

ACTIVITÉ 15

LA PRÉCISION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS UN PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 15.1

PRÉCISER LE PLAN DE FORMATION EN ENTREPRISE.

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE OU AJUSTE LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DU PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES EN FONCTION DE L'INTENTION PÉDAGOGIQUE DE CHAQUE SÉQUENCE EN ENTREPRISE.

Dans le projet préliminaire, des activités professionnelles pouvant être réalisées en entreprise ont été ciblées selon l'intention pédagogique de chaque séquence en milieu de travail.

Rappelons, à cet égard, qu'il y a des **activités de formation** que les élèves doivent réaliser aux fins de la sanction des études, lors des séquences de *développement de compétences*, et **des activités de travail** que les élèves sont en mesure de réaliser pour consolider et transférer des compétences déjà acquises en milieu scolaire lors des séquences de *mise en œuvre des compétences*.

L'établissement est maintenant en mesure de consigner les activités professionnelles retenues pour chaque séquence en entreprise dans un plan de formation en entreprise qui comprend, notamment :

- les activités professionnelles (**activités de formation** ou **activités de travail** selon l'intention pédagogique de la séquence en entreprise) à réaliser lors de chaque séjour en entreprise;
- les fiches d'évaluation;
- la liste des compétences déjà maîtrisées en milieu scolaire et celles à venir.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 15.2**PRÉCISER LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES.****L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRÉCISE LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES DU PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

S'appuyant sur les canevas conçus à cet égard lors de la première étape d'élaboration du projet d'alternance travail-études, l'établissement scolaire apporte, à la description des modalités pédagogiques et organisationnelles du projet, les derniers ajustements, notamment à l'égard des éléments suivants :

- l'initiation des élèves à la démarche d'alternance travail-études;
- la préparation des élèves à chaque séquence en entreprise;
- l'encadrement et la supervision des séquences en entreprise;
- l'évaluation des apprentissages en entreprise;
- les activités à réaliser au retour en milieu scolaire;
- le transfert des apprentissages dans la poursuite de la formation;
- l'appréciation de la séquence en entreprise.